EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

Convoqué le mardi 20 juin 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **TRANSFERT DE PROPRIETE D'UN RESERVOIR D'EAU IMPLANTE SUR SIMIANE-COLLONGUE, DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD, SUIVI D'UN ACTE NOTARIE AVEC LES CONSORTS JOUCLA**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard ..... Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René ..... Absent
BARBE Françoise
TOUAT Didier ..... Procuration
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice ..... Procuration
GAMECHE Samia ..... Procuration
VIRZI Antoine ..... Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice ..... Procuration
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine ..... Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène ..... Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absent à la séance	:	02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Gardanne gère deux réservoirs d'eau implantés sur la commune de Simiane-Collongue, dont l'assiette foncière est toujours privée.

L'un d'eux se situe sur une emprise de 658 m² environ, partie de la parcelle cadastrée section AT n° 10, sise Quartier les Molx-Bajolle (voir plan joint), propriété de Monsieur Guillaume JOUCLA, demeurant lieudit Al-Courounat - 31590 - GAURE. Cette parcelle est grevée d'un usufruit au profit de Monsieur Michel JOUCLA, demeurant 847, Chemin du Bassin des Molx – 13109 SIMIANE. Un document d'arpentage, à faire établir par géomètre-expert, indiquera les nouveaux numéros issus de la division et la superficie exacte détachée.

Afin de régulariser cette situation foncière, un accord a été trouvé avec l'ensemble des propriétaires concernés, dont les consorts JOUCLA, lesquels ont signé le protocole ci-annexé.

Ainsi, ces derniers sont prêts à céder l'emprise précitée à l'euro symbolique avec, en condition particulière, l'engagement de la commune de refaire le chemin d'accès aux réservoirs sur une longueur de 190 mètres linéaires environ et une largeur de 4 mètres linéaires environ, conformément au plan ci-annexé.

Le coût des travaux dont le montant est estimé à 9 007.20 € T.T.C., ainsi que les frais de géomètre et d'acte notarié, seront imputés sur le budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Il est ici précisé que la réfection du chemin n'interviendra qu'après signature de l'acte notarié de cession à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir une emprise de terrain de 658 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section AT n° 10, Quartier les Molx-Bajolle située à SIMIANE-COLLONGUE, propriété de Monsieur Guillaume JOUCLA et grevée d'un usufruit au profit de profit de Monsieur Michel JOUCLA, sur laquelle est implanté un réservoir d'eau géré par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Gardanne (un document d'arpentage à établir par géomètre indiquera les nouveaux numéros issus de la division et la superficie exacte détachée).

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ci-annexé, aux conditions indiquées, puis l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial et à poursuivre toutes les formalités y afférent.

ARTICLE 3 : Que le coût de réfection d'une partie du chemin d'accès aux réservoirs, sur une longueur de 190 mètres linéaires environ et une largeur de 4 mètres linéaires environ, conformément au plan joint, et l'ensemble des frais d'acte et de géomètre seront imputés au Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 4 JUIL. 2017

AFFICHÉE LE : 4 JUIL. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 4 JUIL. 2017